



## Dois-je payer ce qui ne m'était pas réclamé avant incident ?

-----  
Par edenskiff

Bonjour

J'ai commandé sur Internet certains produits et réglé en ligne la facture, dont on m'a accusé réception.

Les produits m'ont été livrés. L'un d'entre eux était défectueux, j'en ai demandé le remplacement. Après un long délai n'ayant toujours rien reçu, j'ai demandé le remboursement, sans succès. J'ai alors saisi le juge de proximité qui a fait valoir mes droits et l'entreprise a été condamnée à me rembourser ce produit défectueux.

Maintenant cette entreprise (qui vient de me rembourser) me réclame de payer la TVA figurant sur la facture, je ne m'étais pas aperçue qu'elle n'avait pas été prise en compte et ils ne me l'auraient pas réclamée sans ce problème. Il faut dire que j'ai réglé en ligne par CB le montant qui m'était réclamé lors de la commande et que je n'y suis pour rien si le système n'a pas pris en compte cette TVA et très honnêtement je ne m'en étais pas aperçue?

Dois-je payer cette TVA sachant que son montant est bien plus élevé que le remboursement du produit défectueux que j'ai reçu ?

Enfin dernière question, l'entreprise m'a octroyé un geste commercial au début : elle a accepté de m'échanger un autre produit qui ne me convenait pas gratuitement, étant donné le problème de défectuosité du produit dont je demandais le remplacement. Effectivement, comme cette entreprise a été contrainte à me rembourser le produit défectueux, elle me réclame aujourd'hui le paiement de cet autre produit de remplacement. Dois-je également payer ?

Merci beaucoup pour vos réponses.